



SLOW

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, aux grades de ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique :

- 1° Il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- 3° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des enfants. Sa rémunération sera fixée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Oui cet exposé, M. Le maire propose la création de cet emploi.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CREE** à compter du 01 avril 2026 un emploi permanent au grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet de 32h32 soit 32.55/35<sup>ème</sup>, hebdomadaire, catégorie C.

**DIT** que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel.

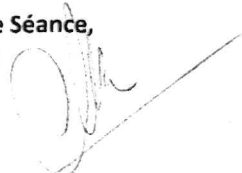
**CHARGE M.** Le Maire de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire le nouvel emploi au tableau des effectifs.

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus Ou vacants
Administrative	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Aide au projet pédagogique et à l'encadrement des enfants	32h32	L 332-8 et L332-14	Pourvu par un fonctionnaire

**CHARGE M.** Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture de ce poste et la nomination de l'agent.

Ainsi fait et délibéré le 24 février 2026  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,  
Nadine MAURE



Le Maire,  
GERVAIS André

